

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-058438-207

COUR SUPÉRIEURE
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LRC
1985, ch. C-36), en sa version modifiée »

**DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :**

SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION INC.,
Personne morale dûment constituée ayant son domicile au
1010, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2100, dans la
ville de Montréal, dans la province de Québec, H3B 2N2.
« Compagnie débitrice »

**AVIS D'UNE ORDONNANCE
VISANT UN ARRANGEMENT OU COMPROMIS AVEC LES CRÉANCIERS**

Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance a été rendue le 8 juillet 2020, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et que Raymond Chabot inc. agit à titre de Contrôleur aux affaires et aux finances de la Compagnie débitrice.

L'Ordonnance initiale est disponible sur le site internet de Raymond Chabot inc. au :

<https://www.raymondchabot.com/fr/entreprises/dossiers-publics/simard-beaudry-construction-inc/>

La Compagnie débitrice devra soumettre un plan d'arrangement au plus tard le 16 juillet 2020, ou encore elle devra s'adresser à la Cour pour obtenir un délai additionnel pour soumettre un plan d'arrangement aux créanciers. Les documents pertinents seront disponibles sur le site web identifié plus haut.

Dès que le plan d'arrangement aura été préparé, le Contrôleur fera parvenir un nouvel avis à tous les créanciers.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI au 514 390-4848 ou par courriel au gagnon.jean@rcgt.com.

Daté à Montréal, ce 9 juillet 2020.

Raymond Chabot inc.
Contrôleur
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 879-1385
Télécopieur : 514 878-2100